

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.  
DE LA COMMUNE DE LUNERY  
Séance du 13 avril 2023 à 18h30  
N°20230413-01**

Référence	Objet de la délibération	Nombre de membres	Date de la convocation	Date d'affichage	Vote
<b>20230413-01</b>	<b>C.C.A.S. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022</b>	<b>8</b>	<b>05/04/2023</b>	<b>170/04/2023</b>	Pour : <b>8</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>

**Compte de Gestion 2022 dressé par Mme RICHARD Sylvie, Trésorière.**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil - Mairie » lieu habituel de ses séances, sous la présidence du-Président, **Sylvain JOLY**

**Présents :** MM BESKI Martine – CHAMAILLARD Lucie – FAURE Stéphanie – LABARBE Gwenaëlle – LABED Patrick – PIAT Ilda

**Secrétaire de séance :** CHAMAILLARD Lucie  
FAUSSARD Sabrina a donné pouvoir à Ilda PIAT

**Absente :** FAUSSARD Sabrina - PICHON Marie-Claude

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :** C.C.A.S. – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

**CCAS – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

**Le Centre Communal d'Action Sociale :** Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant \_\_\_\_\_

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'**exécution du budget de l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

➤ Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

Ainsi fait et délibéré Les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Délibération affichée le 17/04/2023

La Secrétaire de séance,  
CHAMAILLARD Lucie




Lunery, le 13 avril 2023  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Sylvain JOLY

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le 26/04/2023

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le 26/04/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.  
DE LA COMMUNE DE LUNERY  
Séance du 13 avril 2023 à 18h30  
N°20230413-02**

Référence	Objet de la délibération	Nombre de membres	Date de la convocation	Date d'affichage	vote
20230413-02	C.C.A.S. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	7	05/04/2023	17/04/2023	Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil - Mairie » lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la Présidente - **BESKI Martine**

**Présents** : MM BESKI Martine – CHAMAILLARD Lucie – FAURE Stéphanie – FAUSSARD Sabrina – LABARBE Gwenaëlle – LABED Patrick – PIAT Ilda

**Secrétaire de séance** : CHAMAILLARD Lucie

**Absente** : PICHON Marie-Claude

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : C.C.A.S. – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

**C.C.A.S -APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Madame la Vice-Présidente informe la Commission du Centre Communal d'Action Sociale que, lors de la séance relative à l'approbation du Compte Administratif, il convient de désigner un président de séance ; c'est Mme BESKI Martine, membre nommé du C.C.A.S, qui a été désigné.

Madame la Présidente de séance présente à la Commission du Centre Communal d'Action Sociale l'ensemble du Compte Administratif 2022 qui est en adéquation avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

La Commission du Centre Communal d'Action Sociale, après en délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2022.

Ainsi fait et délibéré, Les jour mois et an que-dessus  
Et au registre ont signé tous les membres présents.

Délibération affichée le 17/04/2023

Lunery, le 13/04/2023  
pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,  
CHAMAILLARD Lucie



La Présidente,  
BESKI Martine



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le 26/04/2023

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le 26/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.  
DE LA COMMUNE DE LUNERY**  
Séance du 13 avril 2023 à 18h30  
**N°20230400-03**

Référence	Objet de la délibération	Nombre de membres	Date de la convocation	Date d'affichage	vote
20230413-03	C.C.A.S. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022	8	05/04/2023	17/04/2023	Pour : <b>8</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil - Mairie » lieu habituel de ses séances, sous la présidence du-Président, **Sylvain JOLY**

**Présents** : MM BESKI Martine – CHAMAILLARD Lucie – FAURE Stéphanie – FAUSSARD Sabrina – LABARBE Gwenaëlle – LABED Patrick – PIAT Ilda

**Secrétaire de séance** : CHAMAILLARD Lucie

**Absente** : PICHON Marie-Claude

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : C.C.A.S. – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

**C.C.A.S - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022**

La Commission du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie, a entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 et a décidé de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation du C.C.A.S.

La Commission du Centre Communal d'Action Sociale constate les résultats d'exploitation suivants et décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Recettes 2022	22 101.70 €
Dépenses 2022	10 864,71 €
Excédent au 31/12/2022	+ 11 236.99 €

La différence Recette/Dépense = excédent de fonctionnement de 11 236,99 € qui sera reporté en Recette de Fonctionnement au Budget Primitif 2023.

La Commission du Centre Communal d'Action Sociale approuve cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Et au registre ont signé tous les membres présents.

Affichée le 17/04/2023

La Secrétaire de séance,  
CHAMAILLARD Lucie




Pour extrait conforme :  
En Mairie, le 13/04/2023

Le Président,  
Sylvain JOLY



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le 26/04/2023

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le 26/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
C.C.A.S.  
DE LA COMMUNE DE LUNERY  
Séance du 13 avril 2023 à 18h30  
N°20230413-04**

Référence	Objet de la délibération	Nombre de membres	Date de la convocation	Date d'affichage	Vote
<b>20230413-04</b>	<b>C.C.A.S. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023</b>	<b>8</b>	<b>05/04/2023</b>	<b>17/04/2023</b>	Pour : <b>8</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil - Mairie » lieu habituel de ses séances, sous la présidence du-Président, **Sylvain JOLY**

**Présents** : MM BESKI Martine – CHAMAILLARD Lucie – FAURE Stéphanie – FAUSSARD Sabrina – LABARBE Gwenaëlle – LABED Patrick – PIAT Ilda

**Secrétaire de séance** : CHAMAILLARD Lucie

**Absente** : PICHON Marie-Claude

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : C.C.A.S – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

**C.C.A.S – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Madame la Vice-Présidente présente à la Commission du Centre Communal d'Action Sociale le contenu détaillé du Budget Primitif du C.C.A.S. 2023. Dépenses et Recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Elle précise que les résultats de l'exercice 2022 ont été repris dans le Budget Primitif 2023.

Compte tenu des reports de l'exercice 2022, le budget Primitif C.C.A.S. 2023 s'équilibre ainsi :

**SECTION FONCTIONNEMENT** :

Dépenses et recettes : 21 236,99 €

**SECTION INVESTISSEMENT** :

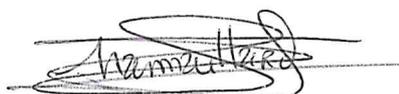
Dépenses et recettes : 0 €

La Commission du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget 2023, par chapitre en section d'Investissement et en section de Fonctionnement.

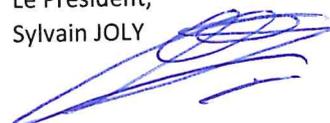
Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.  
Et au registre ont signé tous les membres présents.

Délibération affichée le 17/04/2023

La Secrétaire de séance,  
CHAMAILLARD Lucie




Pour copie conforme :  
En Mairie, le 13/04/2023  
Le Président,  
Sylvain JOLY



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le 26/04/2023  
Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le 26/04/2023